



Pacs avec ma remplaçante de mon service

Par FleoMegs

Bonjour,
Ma conjointe et moi sommes dans la même entreprise dans deux services différents.

Mon service, qu'on va appeler Service A, composé de deux personnes (une le matin et une le soir) et celui de ma conjointe, service B, composé de quatre personnes (deux le matin et deux le soir)

Lors d'une absence du Service A ce sont les personnes du service B qui viennent faire le remplacement. Depuis quelques mois ma conjointe a été nommée ORALEMENT remplaçante officielle du Service A. En gros si il y a une absence dans mon service ça sera uniquement elle qui viendra me remplacer ou remplacer ma collègue

Sauf que nous allons nous pacser. Nous avons alors droit à 4 jours de congés pour le pacs et on pourra par la suite prendre nos congés ensemble sans que notre entreprise refuse.

Le problème c'est que si on suit le principe du début, je serais absent donc quelqu'un du Service B viendra me remplacer. Sauf qu'elle sera absente du Service B donc cela voudrait dire qu'ils seront que deux à gérer le Service B, ce qui n'est pas gérable, l'entreprise sera obligé de recruter.

Ce qu'on a peur c'est que notre entreprise nous fasse la misère à l'avenir vu qu'on va leur créer une bonne problématique. Je dis misère comme par exemple, changer ma conjointe de service, aucune prime de grat' et j'en passe.

Cette peur vient surtout car nous savons comment est notre entreprise quand ça ne va pas comme ils veulent.

Nous aimerions donc savoir si il y a un moyen de "se protéger" si jamais ils nous arrivent des choses afin qu'on est l'esprit serein et que nos conditions de travail ne changent pas ni à l'un ni à l'autre

Ça se trouve l'entreprise ne fera rien mais je préfère me méfier quand même

Merci bien

Par kang74

Bonjour

Vous avez très bien analysé la situation : votre compagne ne pourra pas vous remplacer, donc son rôle de remplaçante sera effectivement remis en cause .

L'employeur peut prendre les décisions qu'il veut dans la mesure où s'il les prend, c'est pour une raison qui n'est pas personnelle ou discriminatoire .

Donc oui, il peut changer ou changer votre partenaire d'équipe , car comme vous le constatez vous même, votre couple va avoir un impact sur l'organisation de travail des deux équipes .

Pour vous protéger de cela, il faut donc réfléchir à des solutions qui permettrait aux deux services de fonctionner, sans préjudice quand vous prenez vos congés .